



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS RCA22 22006, RCA22 22007 ET RCA22 22008

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 octobre 2022, les règlements suivants :

RCA22 22006 : Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 3007, rue Delisle

RCA22 22007 : Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'installation de panneaux signalétiques aux abords du canal de Lachine par la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal

RCA22 22008 : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier le mode de paiement du stationnement

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

FAIT à Montréal, le 19 octobre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire